



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

### 4802<sup>e</sup> séance

Jeudi 31 juillet 2003, à 10 h 50

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Arias .....	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne .....	M. Pleuger
	Angola .....	M. Gaspar Martins
	Bulgarie .....	M. Raytchev
	Cameroun .....	M. Chungong Ayafor
	Chili .....	M. Muñoz
	Chine .....	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique .....	M. Negroponte
	Fédération de Russie .....	M. Gatilov
	France .....	M. Duclos
	Guinée .....	M. Boubacar Diallo
	Mexique .....	M. Aguilar Zinser
	Pakistan .....	M. Khalid
	République arabe syrienne .....	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme Broughton

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2003/728)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 50.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient**

**Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2003/728)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2003/728).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2003/778, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2003/603 et S/2003/758, lettres datées respectivement des 2 juin et 24 juillet 2003, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/2003/685 et S/2003/698, lettres datées des 2 juillet et 9 juillet 2003 respectivement, adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2003/778) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1496 (2003).

Avant de lever la séance, je tiens à remercier infiniment les membres du Secrétariat de l'aide efficace qu'ils ont apportée à la présidence, et dont je leur sais particulièrement gré. Je voudrais également remercier tous les membres du Conseil de l'appui qu'ils ont témoigné en tout temps à la présidence espagnole, et qui nous a permis, je crois, de faire un travail intéressant pour le Conseil de sécurité et pour l'Organisation des Nations Unies. Je leur dois beaucoup de satisfaction, et ma célébrité dans les médias du monde entier – et surtout dans mon village.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 55.*